

LE MENSUEL DE LA FONDATION iFRAP

SOCIÉTÉ ■ CIVILE

Enquêter pour réformer N° 161

RÉGIONS DES ÉCONOMIES SONT POSSIBLES

Octobre 2015 - Numéro spécial - 8 €



FONDATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES ADMINISTRATIONS ET
LES POLITIQUES PUBLIQUES

Sommaire

■ Introduction Régions : des économies sont possibles	p. 3
■ Carte de France des économies potentielles avec les nouvelles régions	p. 5
■ Région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine	p. 6
■ Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes	p. 8
■ Région Bretagne et région Centre	p. 10
■ Dépenses d'investissement	p. 12
■ Région Auvergne – Rhône-Alpes	p. 14
■ Région Bourgogne – Franche-Comté	p. 16
■ Région Île-de-France	p. 18
■ Région Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées	p. 20
■ Région Nord-Pas-de-Calais – Picardie	p. 22
■ Absentéisme dans les conseils régionaux	p. 24
■ Région Normandie	p. 26
■ Région Pays de la Loire et région Provence-Alpes-Côte d'Azur	p. 28
■ Conclusion	p. 30
■ L'iFRAP et les médias – Passages médias en septembre 2015	p. 31

Régions : des économies sont possibles

Étude réalisée par Pierre-Andréa Pineau et l'équipe de la Fondation iFRAP.

Les 6 et 13 décembre prochains, les électeurs vont élire leurs nouveaux conseils régionaux dans les 13 régions métropolitaines¹, en Guadeloupe et à la Réunion. La Guyane et la Martinique éliront leur collectivité territoriale qui cumule les compétences exercées par les conseils généraux et régionaux.

Initialement prévues en mars 2015, ces élections ont été repoussées en décembre pour permettre la mise en place de la nouvelle carte des régions (loi MAPTAM) et d'achever le processus législatif concernant la nouvelle carte de compétences² entre les différents échelons institutionnels (régions, départements, intercommunalités, communes) grâce à la loi NOTRe³.

1 671 conseillers régionaux sont à élire :

- Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine : 169 ;
- Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes : 183 ;
- Auvergne et Rhône-Alpes : 204 ;
- Bourgogne et Franche-Comté : 100 ;
- Bretagne : 83 ;
- Centre : 77 ;
- Île-de-France : 209 ;
- Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées : 158 ;
- Nord-Pas-de-Calais et Picardie : 170 ;
- Basse-Normandie et Haute-Normandie : 102 ;
- Pays de la Loire : 93 ;
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 123.

Cette nouvelle étape de décentralisation présentée comme un moment majeur par le gouvernement s'est faite après de nombreux soubresauts : quel périmètre définitif pour les nouvelles régions ? Quelles régions appelées à fusionner ? Quelle nouvelle capitale régionale ? De plus, le gouvernement s'est engagé sur 10 milliards d'euros d'économies à terme sur l'organisation publique locale. Tout cela dans un contexte tendu puisque le parti de la majorité craint une déroute électorale.

À la veille des élections régionales l'enjeu est double : comment les régions vont-elles faire face à la baisse des dotations aux collec-

tivités locales qui va se poursuivre dans un contexte de compétences renforcées suite à la loi NOTRe ? Comment construire, pour les régions qui fusionnent, un ensemble cohérent qui n'ajoute pas aux doublons de compétences, l'éparpillement des centres d'exécution ? C'est l'objectif de cette étude de la Fondation iFRAP que de donner à chacun les moyens d'évaluer où se situent les économies potentielles et de réfléchir à une autre organisation de l'action publique.

La méthodologie que nous avons employée est simple : pour chaque indicateur (dépense de fonctionnement, dépense d'investis-

1. En Corse, il s'agit de l'élection de l'Assemblée de Corse.

2. Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

3. Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

sement, dépense de personnel, d'équipement, etc.) nous avons pris à partir des indicateurs de la Direction générale des collectivités locales (DGCL, chiffres 2013) le chiffre de la région la plus performante (chiffre exprimé en euros/habitant). Puis nous avons appliqué ce chiffre à la population de chaque région pour analyser les économies potentielles et sommé ces chiffres dans le cadre des régions fusionnées⁴. Les chiffres de l'absentéisme et des économies potentielles en postes d'agents équivalent temps-plein sont tirés de notre classement de l'absentéisme des conseils régionaux sur la base du dépouillement des bilans sociaux produits par les régions elles-mêmes.

Alors que tout le monde s'interroge sur les surcoûts inévitables liés aux fusions et à la nouvelle répartition des compétences, la Fondation iFRAP montre qu'il n'y a pas de fatalité et que de réelles marges de manœuvre existent. Grâce à cette étude, on constate qu'il est possible d'économiser :

- 2,99 milliards d'euros sur les dépenses de fonctionnement ;
- 4,08 milliards d'euros sur les dépenses d'investissement ;
- 2 237 ETP sur 80 000 agents en réduisant le niveau de l'absentéisme (voir page 24).

Toutes les régions sont menacées par un taux d'endettement qui frise les 100 % et qui va peser sur la poursuite des politiques d'investissement.

On ne peut que regretter pour l'instant qu'aucune réflexion globale n'ait été menée sur la façon d'intégrer les équipes, de mutualiser certaines directions comme l'informatique ou les ressources humaines. Cela suppose de revoir l'organisation du temps de travail dans les régions, de revenir aux 35 heures effectives (1 607 heures annuelles). Il faut aussi être vigilant sur l'alignement des régimes indemnitaires

sur le mieux-disant lorsque deux régions fusionnent. Cette générosité pourrait coûter 50 millions d'euros aux finances régionales.

Ces fusions de régions devraient être avant tout une formidable occasion de rationaliser l'organisation des services et de réduire les coûts.

Pour ne prendre qu'un exemple sur lequel la Fondation iFRAP s'est penchée, on voit qu'un autre fonctionnement du transport ferroviaire est possible : en achetant leur billet, les voyageurs ne paient que 20 % du coût des trains express régionaux (TER). Pour équilibrer le budget de ces TER, les régions versent plus de 3 milliards d'euros par an à la SNCF. Les exemples étrangers et les offres des concurrents indiquent que l'ouverture à la concurrence réduirait le coût des TER de 30 %. Économie réalisable : **un milliard d'euros par an.**

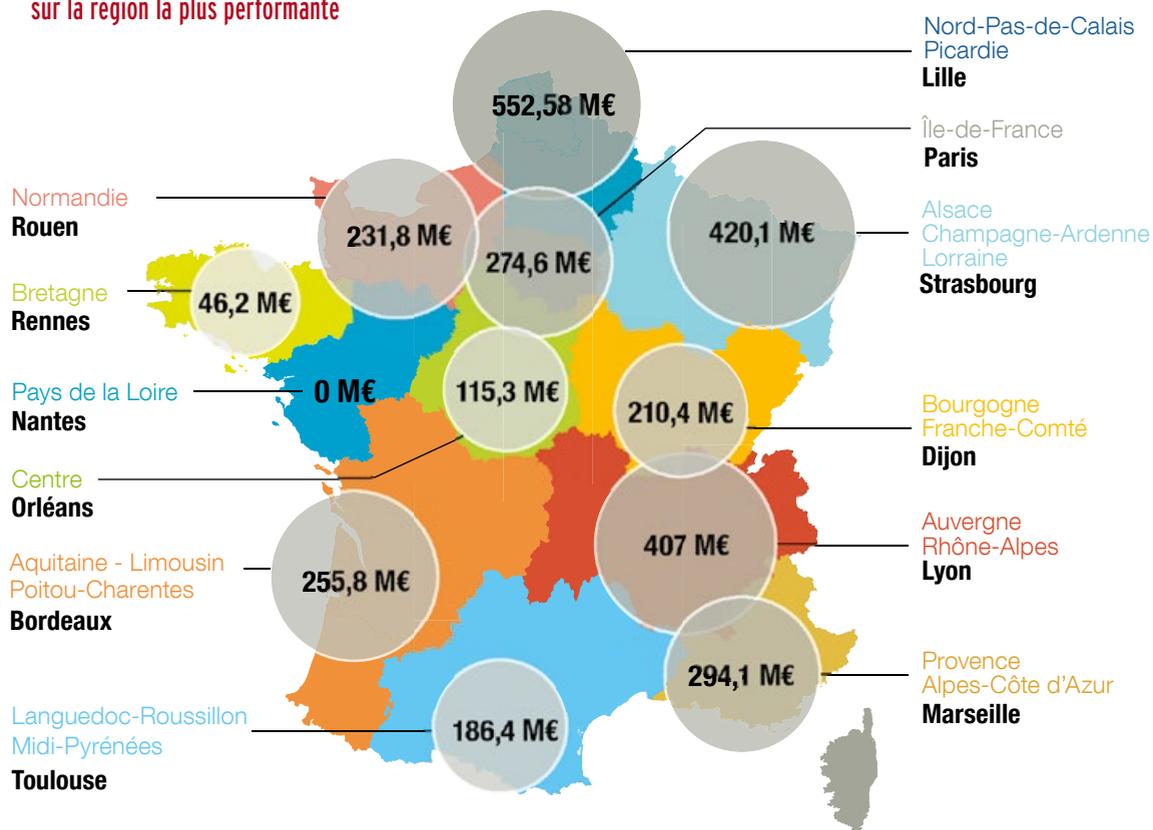
La fusion des régions ne suffira pas à en faire des régions plus puissantes face aux autres régions européennes, il faut aussi qu'elles renforcent leur compétitivité et leur attractivité. Les fusions ne doivent pas être des fusions de façade que pour maintenir chacun des services dans son organisation actuelle, on ne touche à rien et que l'on chapeaute par une nouvelle direction. Dans ce cas on ne gagnerait pas en efficacité et cette nouvelle étape de la décentralisation risquerait au final comme on l'a dit de coûter plus cher.

On doit regretter aussi que la loi NOTRe n'ait pas fait des choix clairs dans les compétences des différents échelons. Cette loi publiée après un long parcours parlementaire fait de tricotage/détricotage entre l'Assemblée et le Sénat, devait officiellement clarifier l'organisation de l'action publique locale. Selon la nouvelle organisation, les régions s'occupent du dévelop-

4. Nous n'avons pas étudié le cas particulier de la Corse, qui est une collectivité territoriale à statut particulier. Précisément, la Corse présente des volumes budgétaires plus importants lorsque les montants sont exprimés en euros par habitant.

Carte de France des économies potentielles avec les nouvelles régions

Économies en fonctionnement en s'alignant sur la région la plus performante



pement économique, de l'aménagement du territoire, de la formation professionnelle, de la gestion des lycées et des transports hors agglomération (transport interurbain par car, transport scolaire, TER, etc.).

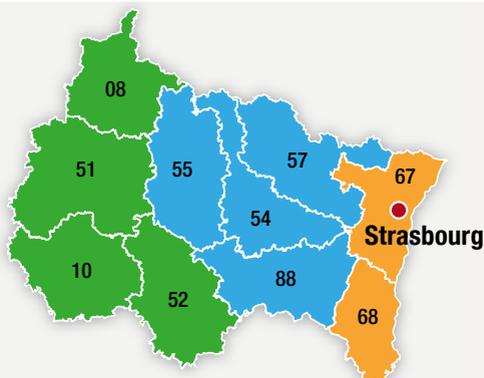
Mais comment expliquer qu'après cette réorganisation, les départements continuent de s'occuper des collèges, ou du transport scolaire et des personnes handicapées. Par ailleurs, les régions et les départements ont des compétences partagées en matière de culture, sport, tourisme et des langues régionales.

Les services du ministère de la Réforme territoriale avaient pourtant chiffré les chevauchements de compétences entre régions et départements à 18 milliards d'euros, soit 18 % des budgets totaux. C'est contre-productif.

Les nouvelles régions françaises nées sur le papier en 2015 et qui sortiront des urnes en fin d'année devront poursuivre leur mue si l'on veut que la réforme voulue par le gouvernement porte ses fruits au niveau de la dépense locale et que les régions deviennent de vrais acteurs de l'attractivité économique.

Région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine

6



■ Villes accueillant des services déconcentrés : Metz (Chambre régionale des comptes, Dreal*), Nancy (Rectorat, ARS**), Châlons-en-Champagne (Draaf***)

■ Actuels présidents de région :
 Alsace : Philippe Richert (LR) ;
 Champagne-Ardenne : Jean-Paul Bachy (DVG) ;
 Lorraine : Jean-Pierre Masseret (PS) ;

■ Population : 5,54 millions d'habitants

■ Taux de chômage : 10 %

■ PIB : 148 milliards d'euros

■ Alsace ■ Champagne-Ardenne ■ Lorraine

*Dreal : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

**ARS : Agence régionale de santé

***Draaf : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

	Économies sur les dépenses de fonctionnement	Économies sur les dépenses d'investissement	Économies totales
Alsace	112,9	75,2	188,1
Champagne-Ardenne	129,1	97,5	226,7
Lorraine	178,1	103,5	281,6
Total	420,1	276,3	696,3

Calculé pour chaque indicateur sur la base de la région la plus performante, Pays de la Loire pour dépenses de fonctionnement, Poitou-Charentes pour dépenses d'investissement.

Source : DGCL 2013.

Dépenses potentielles

Chiffres rapportés à la région Alsace*



395 + 173 = **568**

Chiffres rapportés à la région Champagne-Ardenne*



288,5 + 126,4 = **414,9**

Chiffres rapportés à la région Lorraine*



505,4 + 221,4 = **726,8**

Chiffres rapportés à la future région*



1 188,9 + 520,8 = **1 709,7**

Dépenses de fonctionnement / Dépenses d'investissement

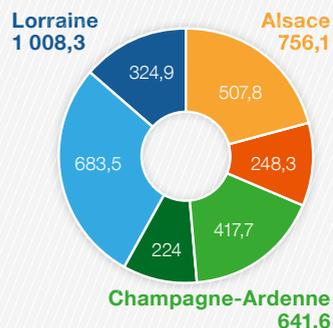
Source : DGCL 2013.

*En millions d'euros. Sur la base du meilleur élève calculé en euros/hab.

Dépenses 2013 : 2 406 M€

Dépenses en millions €

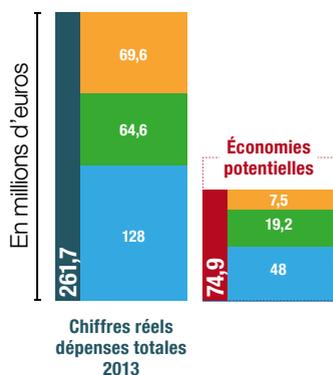
Source : DGCL 2013.



■ ■ Dépenses de fonctionnement
 ■ ■ Dépenses d'investissement

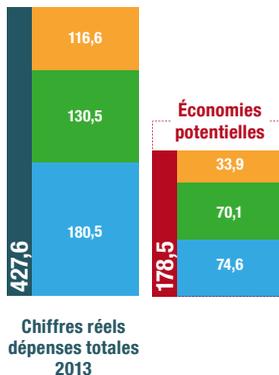
Dépenses de personnel

Sur la base du meilleur élève* :
Île-de-France 33 €/hab⁵



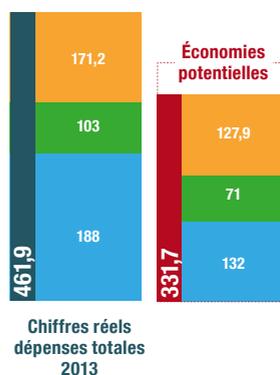
Lycées

Sur la base du meilleur élève* :
Rhône-Alpes 44 €/hab



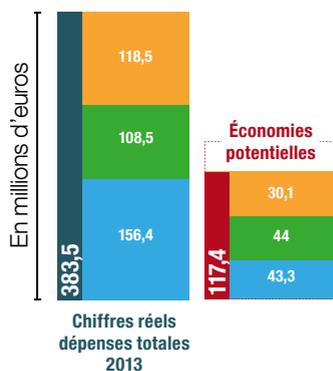
Transport ferroviaire régional

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 23 €/hab



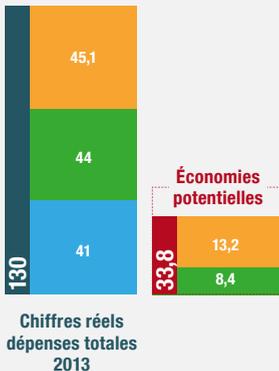
Formation professionnelle et apprentissage

Sur la base du meilleur élève* :
Picardie 47 €/hab



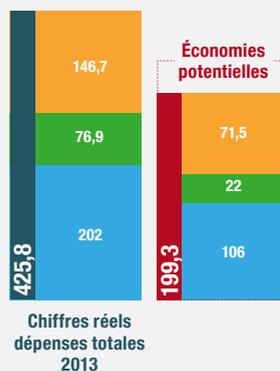
Équipement brut

Sur la base du meilleur élève* :
Lorraine 17 €/hab



Subventions

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 40 €/hab



Économies possibles sur le poste investissement : voir les explications en page 13.

*Source : DGCL 2013.

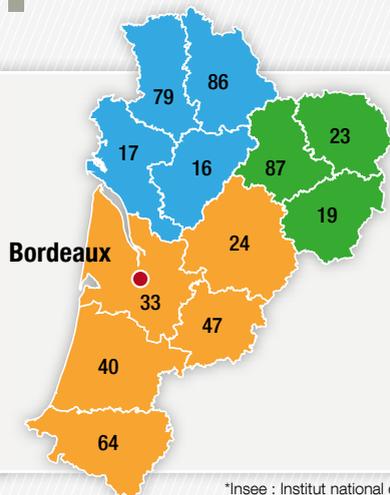
La nouvelle région de l'Est, qui réunira l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine, présente une dépense par habitant légèrement supérieure à la moyenne nationale (420 € par habitant). C'est en région Champagne-Ardenne que les

dépenses par habitant sont les plus élevées parmi ces trois entités avec 467 €. Pour cette nouvelle région on arriverait à un total de près de 700 millions d'euros d'économies sur les dépenses à la fois d'investissement et de fonctionnement.

5. Le fait que la région Île-de-France se classe comme région mieux-disante en matière de dépenses de personnel ne tient pas à sa taille, on note que la région Pays de Loire suit de très près avec 34 euros par habitant pour les dépenses de personnel.

Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

8



■ Villes accueillant des services déconcentrés : Poitiers (Insee*, Dreal), Limoges (Draaf)

■ Actuels présidents de région :
 Aquitaine : Alain Rousset (PS) ;
 Limousin : Gérard Vandembroucke (PS) ;
 Poitou-Charentes : Jean-François Macaire (PS) ;

■ Population : 5,77 millions d'habitants

■ Taux de chômage : 9,4 %

■ PIB : 157 milliards d'euros

■ Aquitaine ■ Limousin ■ Poitou-Charentes

*Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

	Économies sur les dépenses de fonctionnement	Économies sur les dépenses d'investissement	Économies totales
Aquitaine	49,8	282,3	332,1
Limousin	138,5	30,6	169,1
Poitou-Charentes	67,5	0	67,5
Total	255,8	321,9	568,7

Dépenses potentielles

Chiffres rapportés à la région Aquitaine*

697,4 + 305,5 = **1003**

Chiffres rapportés à la région Limousin*

160,6 + 70,4 = **231**

Chiffres rapportés à la région Poitou-Charentes*

383,1 + 167,8 = **551**

Chiffres rapportés à la future région*

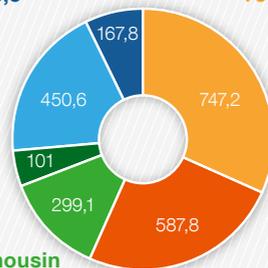
1241,2 + 543,8 = **1784,9**

Dépenses 2013 : 2 353,7 M€

Dépenses en millions €

Source : DGCL 2013.

Poitou-Charentes 618,5 Aquitaine 1335,1



Limousin 400,1

■ ■ ■ Dépenses de fonctionnement
 ■ ■ ■ Dépenses d'investissement

Dépenses de fonctionnement / Dépenses d'investissement

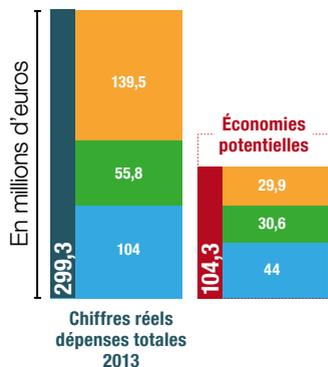
Source : DGCL 2013.

*En millions d'euros. Sur la base du meilleur élève calculé en euros/hab.



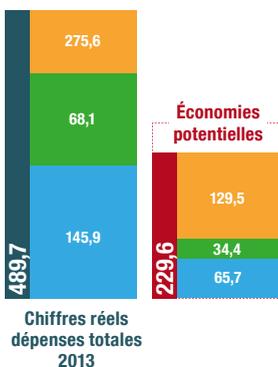
Dépenses de personnel

Sur la base du meilleur élève* :
Île-de-France 33 €/hab



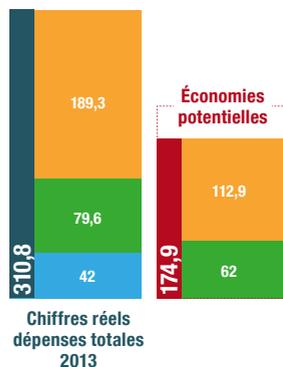
Lycées

Sur la base du meilleur élève* :
Rhône-Alpes 44 €/hab



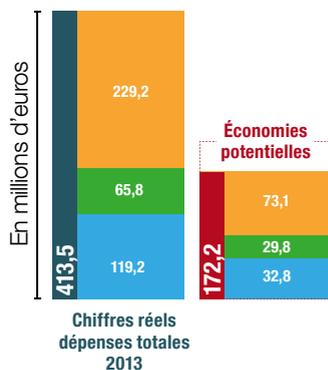
Transport ferroviaire régional

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 23 €/hab



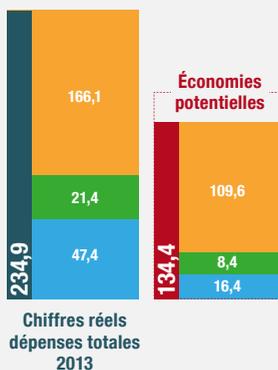
Formation professionnelle et apprentissage

Sur la base du meilleur élève* :
Picardie 47 €/hab



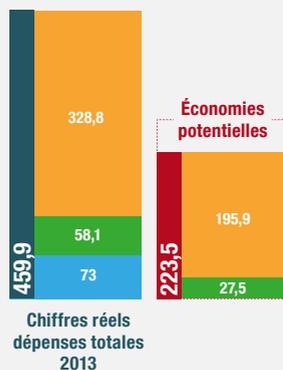
Équipement brut

Sur la base du meilleur élève* :
Lorraine 17 €/hab



Subventions

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 40 €/hab



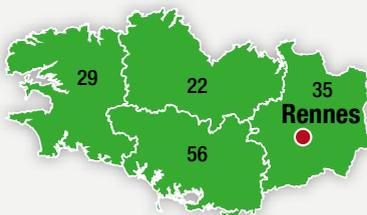
*Source : DGCL 2013.

Le Sud-Ouest se verra doté de la plus grande région en termes de superficie (84,7 milliers de km²) avec le regroupement de l'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes. On aura ainsi au sein de cette nouvelle région le meilleur élève en termes de dépenses d'investissement à savoir le Poitou (92 € par habitant) et le plus mauvais en ce qui concerne

les dépenses de fonctionnement avec le Limousin (319 € par habitant alors que la moyenne nationale est de 262 €). La fusion de ces régions permettrait avec nos recommandations d'économiser 568,7 millions d'euros pour cette nouvelle entité et de corriger des disparités importantes entre les trois territoires (surtout pour le Limousin).

Région Bretagne

10



- Actuel président de région : Pierrick Massiot (PS)
- Population : 3,22 millions d'habitants
- Taux de chômage : 8,6 %
- PIB : 83 milliards d'euros

	Économies sur les dépenses de fonctionnement	Économies sur les dépenses d'investissement	Économies totales
Bretagne	46,2	204,7	250,9

En millions d'euros



Sur la base du meilleur élève* :
Île-de-France 33 €/hab

Chiffres réels dépenses totales 2013

138,7

Économies potentielles

29,7



Sur la base du meilleur élève* :
Rhône-Alpes 44 €/hab

244,3

99,1



Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 23 €/hab

132,1

56,1

Région Centre



- Actuel président de région : François Bonneau (PS)
- Population : 2,56 millions d'habitants
- Taux de chômage : 9,3 %
- PIB : 67 milliards d'euros

	Économies sur les dépenses de fonctionnement	Économies sur les dépenses d'investissement	Économies totales
Centre	115,3	104,8	220,1

En millions d'euros



Sur la base du meilleur élève* :
Île-de-France 33 €/hab

Chiffres réels dépenses totales 2013

112,6

Économies potentielles

26,2



Sur la base du meilleur élève* :
Rhône-Alpes 44 €/hab

199,1

83,8



Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 23 €/hab

162,4

102,2

Dépenses potentielles

Chiffres rapportés à la région Bretagne*



693,4 + 303,8 = 997,1

- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement

Source : DGCL 2013.

*En millions d'euros. Sur la base du meilleur élève calculé en euros/hab.

Dépenses 2013 : 1 248,1 M€

Dépenses en millions €

Source : DGCL 2013.



- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement

Aucune fusion ni changement, la Bretagne reste telle quelle et deviendra en matière de superficie la plus petite de toutes. Avec 1,2 milliard d'euros en 2013, ses dépenses peuvent tout de même être réduites d'un peu plus de 250 millions d'euros, en incluant les dépenses d'investissement. Ceci permettrait de descendre sous le milliard d'euros. Le volet subvention pourrait lui aussi être fortement raboté, il est en effet actuellement le plus offrant dans le domaine avec 113 € par habitant (voir p.13). Il serait donc possible de réaliser 73 millions d'euros d'économies.

Formation professionnelle et apprentissage

Sur la base du meilleur élève* :
Picardie 47 €/hab

221,2

66

Équipement brut

Sur la base du meilleur élève* :
Lorraine 17 €/hab

85,8

29,7

Subventions

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 40 €/hab

373,1

241

*Source : DGCL 2013.

Dépenses potentielles

Chiffres rapportés à la région Centre*



115,3 + 104,8 = 220,1

- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement

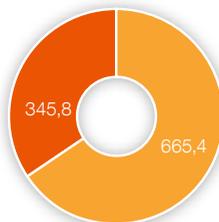
Source : DGCL 2013.

*En millions d'euros. Sur la base du meilleur élève calculé en euros/hab.

Dépenses 2013 : 1 011,2 M€

Dépenses en millions €

Source : DGCL 2013.



- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement

Inchangée elle aussi, la région Centre sera l'une des régions qui pèsera le moins après la réorganisation du 1^{er} janvier 2016. En effet, avec la population la plus faible (2,56 millions d'habitants), la région Centre sera aussi la moins riche avec un PIB de 67 milliards d'euros. De fait, le Centre peut alléger ses dépenses de plus de 20 %, en incluant les dépenses d'investissement.

Formation professionnelle et apprentissage

Sur la base du meilleur élève :
Picardie 47 €/hab

186,6

65,5

Équipement brut

Sur la base du meilleur élève :
Lorraine 17 €/hab

73,3

28,8

Subventions

Sur la base du meilleur élève :
Poitou-Charentes 40 €/hab

212,2

107,4

*Source : DGCL 2013.

La dette des régions

Régions	Remboursement de la dette (en euros/hab.)	Part du remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement (en %)	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (en %)
Alsace	29	22	119
Aquitaine	19	11	51,9
Auvergne	35	20	98,3
Bourgogne	28	24	84,4
Bretagne	10	6	41,8
Centre	20	15	66,9
Champagne-Ardenne	69	42	81,5
Franche-Comté	14	11	59,4
Languedoc-Roussillon	15	7	43,9
Limousin	20	15	106
Lorraine	19	14	68,2
Midi-Pyrénées	22	13	109,5
Nord-Pas-de-Calais	27	18	26,8
Basse-Normandie	31	17	127,5
Haute-Normandie	9	6	58,4
Pays de la Loire	28	15	34
Picardie	21	13	106,1
Poitou-Charentes	15	16	72,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36	27	59,2
Rhône-Alpes	18	17	108,8
Île-de-France	52	27	134,1

Source : DGCL 2013.

Il est important de bien distinguer au sein des dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement brut et le remboursement de la dette. En se basant sur les chiffres de 2013, la moyenne nationale est de 29 euros à rembourser par habitant. La dette des régions est très hétérogène ; ainsi pour la région Haute-Normandie, elle n'est que de 9 euros par habitant alors qu'elle atteint 69 euros par habitant en Champagne-Ardenne. Le remboursement de la dette atteint également des niveaux importants en Île-de-France avec 52 euros par habitant. Les dernières données disponibles fournies par

l'Observatoire des finances locales indiquent que le taux d'endettement, qui augmentait chaque année de plus de trois points depuis 2010, progresse fortement en 2014 pour atteindre un taux d'endettement toutes régions de 97 %. Et en 2015, ce taux devrait continuer à croître sous le double effet d'une baisse des recettes de fonctionnement (baisse des dotations) et du maintien des dépenses de fonctionnement, diminuant la capacité d'épargne des régions et les obligeant à recourir à l'emprunt. On estime que le taux d'endettement devrait dépasser les 100 %.

Faut-il sauver l'investissement local à tout prix ?

Nous avons souhaité présenter à part les économies potentielles sur les dépenses d'équipement brut et les subventions versées par les régions. D'une part, cette présentation des investissements par nature ne se cumule pas avec les investissements par fonction (lycées, transports, apprentissage...) présentés dans les autres tableaux. D'autre part, les dépenses d'équipement brut et les subventions versées représentent des postes très importants dans les dépenses actuelles des régions (7,4 milliards pour la France métropolitaine soit 72 % du total, et un quart des dépenses totales). Si on suit la méthodologie qui consiste à s'aligner sur les régions les plus performantes⁶, il y a un très fort potentiel d'économies, un peu plus de 4 milliards d'euros.

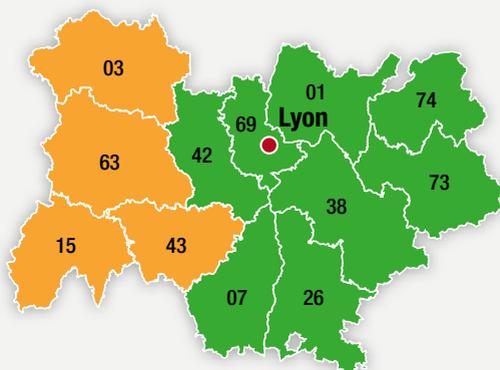
De tels chiffres peuvent paraître élevés, surtout dans le contexte de grogne des collectivités locales contre la baisse des dotations de l'État. Face aux contraintes budgétaires qu'elles subissent, les collectivités mettent en avant les économies qu'elles doivent faire, au risque de sacrifier l'investissement local. Les dépenses d'investissement des collectivités locales constituent en effet en France l'un des moteurs principaux de l'investissement public (4,5 % du PIB). Avec 45 milliards d'euros d'investissement à elles seules, les collectivités assurent près de 60 % de l'investissement des administrations. La Cour des comptes tempère cette analyse en soulignant que les collectivités doivent faire preuve de « discernement » dans leurs choix d'investissement. Citant une enquête de la Caisse des dépôts et consignations, qui indique qu'entre 70 % et 75 % des collectivités n'ont mis en place aucun dispositif de suivi de leurs investissements, la Cour rappelle aussi qu'une pratique plus systématique d'évaluation pourrait permettre d'intégrer les conséquences en fonctionnement des projets d'investissement, « dont la mesure est parfois insuffisante ». Un article de la loi NOTRe a récemment été introduit pour rendre plus systématique cette pratique. Mais il faut aller plus loin. Dans le cas des régions, la Cour rappelle que

l'investissement a progressé de 3,4 % en 2014, prenant la forme de subventions d'équipement, pour 64 % de leurs dépenses, les équipements en propre représentent seulement 31 %. S'agissant des subventions, elles concernent essentiellement le secteur ferroviaire, et RFF et SNCF en sont bénéficiaires pour 30 %, 20 % des subventions allant aux communes et aux structures intercommunales.

Sur la question de l'investissement ferroviaire, la Fondation iFRAP a déjà eu l'occasion de le souligner, une autre approche est possible. Les régions se sont lancées dans de lourds investissements avec la SNCF pour développer à grands frais une flotte de TER aux couleurs de la région. Les trains ne sont pas propriété des régions et aujourd'hui les régions s'interrogent sur l'impact qu'aura la libéralisation des autocars sur les TER. Doit-on poursuivre cette politique plus longtemps sans remettre en cause l'organisation du transport régional et notamment ouvrir à la concurrence les lignes régionales, perspective aujourd'hui reculée à 2026 ? Par ailleurs, dans sa réponse à la Cour, l'Association des régions de France attire l'attention sur une croissance non soutenable de son endettement pour maintenir son investissement. Cependant, est-il nécessaire de s'endetter pour poursuivre une politique d'investissement qui consiste (pour 21 % des subventions) à cofinancer des investissements portés par le bloc communal ? Alors même que celui-ci, également frappé par la baisse des dotations, va sans doute remettre en question une partie de ces investissements ? Il est nécessaire désormais de mener une réflexion intégrée sur l'investissement plutôt que de multiplier les flux financiers entre les strates. Il faut aussi prioriser les choix d'investissement. La loi NOTRe ne devait-elle pas renforcer cette obligation en clarifiant la compétence de chaque strate ? Enfin, il est nécessaire de remettre les choses dans l'ordre et proposer aux régions de couper dans leurs dépenses de fonctionnement pour conserver leurs capacités d'investissement.

6. Lorraine avec 17 €/habitant pour les dépenses d'équipement brut et Poitou-Charentes avec 40 €/habitant pour les subventions versées.

Région Auvergne - Rhône-Alpes



- Ville accueillant des services déconcentrés : **Clermont-Ferrand (Draaf)**
- Actuels présidents de région :
Auvergne : René Souchon (PS) ;
Rhône-Alpes : Jean-Jack Queyranne (PS) ;
- Population : **7,63 millions d'habitants**
- Taux de chômage : **8,6 %**
- PIB : **231 milliards d'euros**
- Auvergne ■ Rhône-Alpes

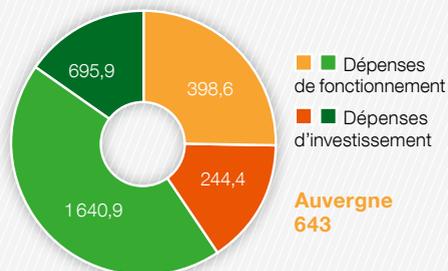
	Économies sur les dépenses de fonctionnement	Économies sur les dépenses d'investissement	Économies totales
Auvergne	106,9	116,7	223,6
Rhône-Alpes	300,1	108,5	408,6
Total	407	225,2	632,2

Dépenses 2013 : 2 979,8 M€

Dépenses en millions €

Source : DGCL 2013.

Rhône-Alpes
2 336,8



Dépenses potentielles

Chiffres rapportés à la région Auvergne*

291,6 + 127,8 = **419,4**

Chiffres rapportés à la région Rhône-Alpes*

1 340,8 + 587,4 = **1 928,2**

Chiffres rapportés à la future région*

1 632,5 + 715,17 = **2 347,6**

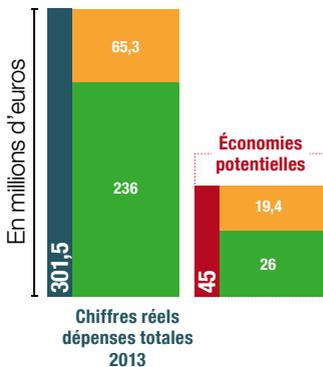
Dépenses de fonctionnement / Dépenses d'investissement

Source : DGCL 2013.

*En millions d'euros. Sur la base du meilleur élève calculé en euros/hab.

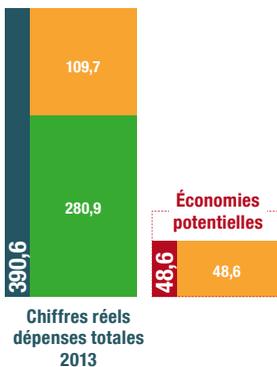
Dépenses de personnel

Sur la base du meilleur élève* :
Île-de-France 33 €/hab



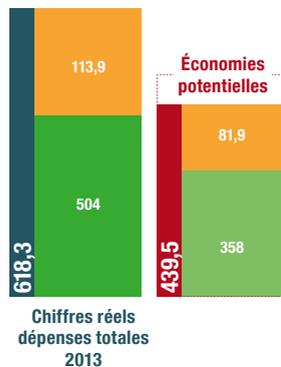
Lycées

Sur la base du meilleur élève* :
Rhône-Alpes 44 €/hab



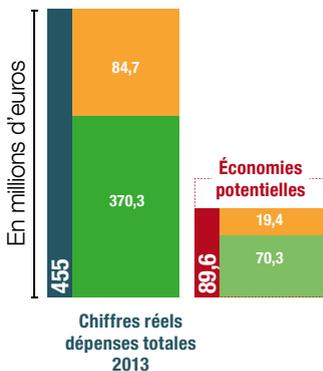
Transport ferroviaire régional

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 23 €/hab



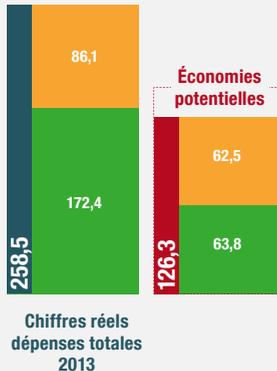
Formation professionnelle et apprentissage

Sur la base du meilleur élève* :
Picardie 47 €/hab



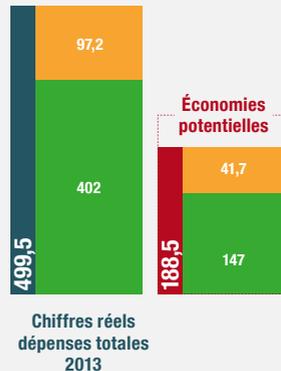
Équipement brut

Sur la base du meilleur élève* :
Lorraine 17 €/hab



Subventions

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 40 €/hab



*Source : DGCL 2013.

La région, qui réunira l'Auvergne et le Rhône-Alpes, formera la région (hormis Île-de-France) la plus peuplée avec 7,63 millions d'habitants. Avec des dépenses totales par habitant qui s'élevaient

en 2013 à 463 € pour les Auvergnats et à 366 € pour les Rhônalpins, des économies sont là aussi possibles et peuvent se chiffrer à 632 millions d'euros, au total.

Région Bourgogne - Franche-Comté

16



■ Ville accueillant des services déconcentrés : Besançon (Dreal, Insee, Direccte*, Rectorat)

■ Actuels présidents de région :
Bourgogne : François Patriat (PS) ;
Franche-Comté : Marie-Guite Dufay (PS) ;

■ Population : 2,82 millions d'habitants

■ Taux de chômage : 9 %

■ PIB : 71 milliards d'euros

■ Bourgogne ■ Franche-Comté

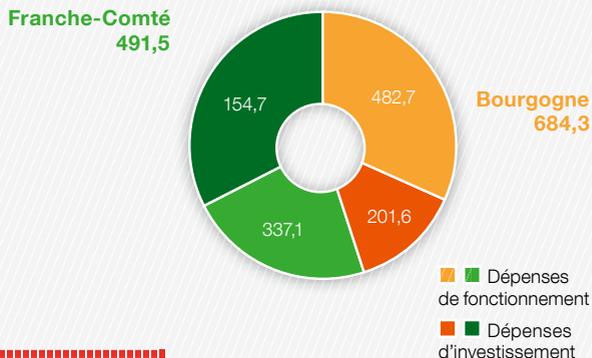
*Direccte : Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

	Économies sur les dépenses de fonctionnement	Économies sur les dépenses d'investissement	Économies totales
Bourgogne	127	45,7	172,8
Franche-Comté	83,4	43,5	126,9
Total	210,4	89,2	299,6

Dépenses 2013 : 1 175,8 M€

Dépenses en millions €

Source : DGCL 2013.



Dépenses potentielles

Chiffres rapportés à la région Bourgogne*

355,7 + 155,8 = **511,5**

Chiffres rapportés à la région Franche-Comté*

253,7 + 112,2 = **364,9**

Chiffres rapportés à la future région*

609,4 + 267 = **876,4**

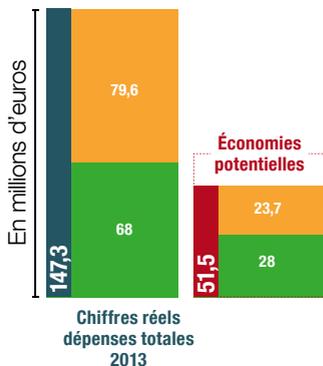
Dépenses de fonctionnement / Dépenses d'investissement

Source : DGCL 2013.

*En millions d'euros. Sur la base du meilleur élève calculé en euros/hab.

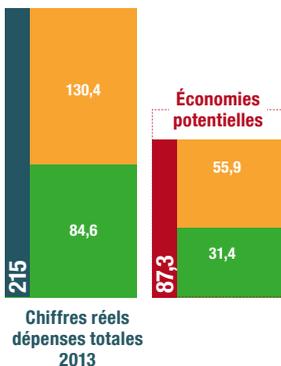
Dépenses de personnel

Sur la base du meilleur élève* :
Île-de-France 33 €/hab



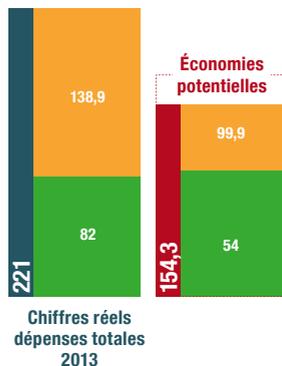
Lycées

Sur la base du meilleur élève* :
Rhône-Alpes 44 €/hab



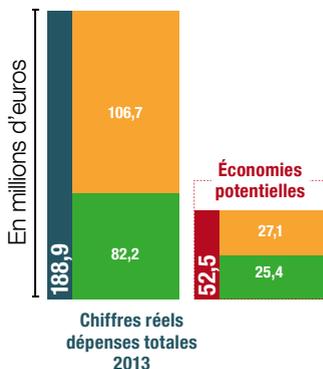
Transport ferroviaire régional

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 23 €/hab



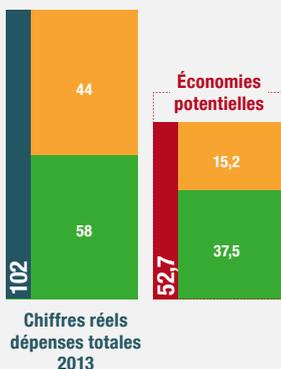
Formation professionnelle et apprentissage

Sur la base du meilleur élève* :
Picardie 47 €/hab



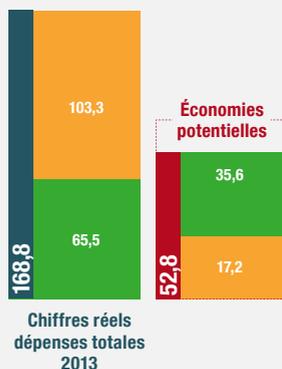
Équipement brut

Sur la base du meilleur élève* :
Lorraine 17 €/hab



Subventions

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 40 €/hab



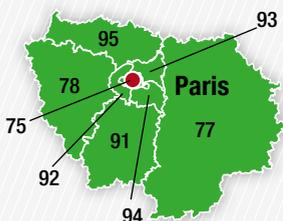
*Source : DGCL 2013.

Malgré la réunion de la Bourgogne et de la Franche-Comté, cette nouvelle région restera l'une des plus petites en termes de population avec 2,82 millions d'habitants pour une superficie de 47 800 km². Les

dépenses par habitant étant également inférieures à la moyenne nationale, les économies possibles sont plus limitées que pour d'autres régions et représentent un peu moins de 300 millions d'euros.

Région Île-de-France

18



- Villes accueillant des services déconcentrés : Créteil (Rectorat), Versailles (Rectorat)
- Actuel président de région : Jean-Paul Huchon (PS)
- Population : 11,85 millions d'habitants
- Taux de chômage : 8,6 %
- PIB : 612 milliards d'euros

	Économies sur les dépenses de fonctionnement	Économies sur les dépenses d'investissement	Économies totales
Île-de-France	274,6	1 205,8	1 480,4

En millions d'euros

Dépenses de personnel

Sur la base du meilleur élève* :
Île-de-France 33 €/hab

Chiffres réels dépenses totales 2013

394

Économies potentielles

0

Lycées

Sur la base du meilleur élève* :
Rhône-Alpes 44 €/hab

811,8

286,5

Transport ferroviaire régional

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 23 €/hab

441,7

167,1

Grand Paris : vers une coquille vide

La métropole du Grand Paris doit voir le jour le 1^{er} janvier 2016, mais pour l'instant l'organisation et les compétences restent mal définies. La meilleure option serait d'étendre le périmètre de la métropole à la région Île-de-France en supprimant de concert les huit départements franciliens. Cette option est défendue de longue date par la Fondation iFRAP et a été reprise par les deux principaux candidats à la région Île-de-France, Valérie Pécresse (LR) et Claude Bartolone (PS).

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoyait que la future métropole du Grand Paris (MGP) dispose de compétences élargies pour mener à bien différentes missions essentielles pour l'avenir du territoire. À l'origine, la MGP devait répondre à l'objectif « *d'améliorer la vie des habitants, de réduire les inégalités territoriales et de développer un modèle urbain social et économique durable* ». La MGP doit exercer les compétences suivantes :

- l'aménagement de l'espace métropolitain ;
- le développement et l'aménagement économique, social et culturel ;
- le logement et la politique locale de l'habitat ;
- la politique de la ville ;
- la protection de l'environnement et du cadre de vie.

Le périmètre de la métropole se concentre sur la petite couronne avec Paris et trois départements : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, 7 millions d'habitants sont concernés. Actuellement, ces territoires représentent 30 000 élus. La gouvernance de la métropole devrait s'organiser autour d'un conseil métropolitain (organe délibérant) constitué de 220 conseillers (un conseiller par commune et un conseiller supplémentaire par commune et par tranche supplémentaire de 25 000 habitants, alors que -rappelons-le- le Grand Londres ne compte que 25 conseillers). Ce conseil sera présidé par une personnalité élue par les conseillers métropolitains à la majorité absolue. La métropole devrait être découpée en territoires (intégrant les intercommunalités), comprenant au minimum 300 000 habitants.

Dépenses 2013 : 5 085,9 M€

Dépenses en millions €
Source : DGCL 2013.

Dépenses potentielles

Chiffres rapportés à la région Île-de-France*

2 507,1 + 1 098,4 = **3 605,5**

- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement

Source : DGCL 2013.
*En millions d'euros. Sur la base du meilleur élève calculé en euros/hab.



- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement

La région la plus puissante économiquement avec un PIB de 612 milliards d'euros a présenté en 2013 une dépense totale de 5,085 milliards d'euros. Avec une population de 11,6 millions d'habitants, les dépenses totales par habitant (420 € France métropolitaine) ne sont que légèrement supérieures à la moyenne nationale avec 426 €. Il sera également important pour la région Île-de-France de revoir sa gouvernance, dans le cadre du Grand Paris.

Formation professionnelle et apprentissage

Sur la base du meilleur élève* :
Picardie 47 €/hab

620,8

59,7

Équipement brut

Sur la base du meilleur élève* :
Lorraine 17 €/hab

405,9

203

Subventions

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 40 €/hab

1 253,6

776

*Source : DGCL 2013.

Que reste-il du projet initial ? Le projet a été réduit à peau de chagrin et ressemble désormais de plus en plus à une coquille vide. Ainsi, une nouvelle strate semble se rajouter sans aucune compétence précise et en 2016, on comptera l'État, la région, la métropole, les territoires et les communes. Par exemple, le logement devait appartenir au champ de compétences de la MGP, mais le Plan local d'urbanisme (PLU) au niveau de la métropole a été supprimé par Manuel Valls. Le plan local se fera donc au niveau des territoires, avec la possibilité pour les maires de contester ce PLU. Ceci est fort dommageable puisque c'était la grande priorité du Grand Paris avec les transports.

Le projet financier semble lui aussi des plus hasardeux et selon les simulations financières, les futurs territoires de la MGP ne disposeraient pas des ressources nécessaires à leur fonctionnement. Dès 2021, les territoires ne seront plus des établissements à fiscalité propre. On se dirige donc vers une multitude d'échelons aux capacités financières floues.

Pour bon nombre d'économistes et d'urbanistes, les enjeux et problématiques de la future métropole restent les suivants :

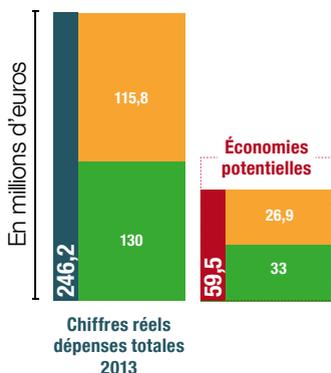
- * développement économique et place de Paris dans le monde ;
- * aménagement et qualité de vie.

Au sujet du développement économique, on constate que tous les départements qui composeront la future métropole ne sont pas dans la même situation, que l'on parle des Hauts-de-Seine ou de Paris avec un chômage à 8 % ou de la Seine-Saint-Denis avec un chômage à 13 %. Le 93 compte pourtant de nombreuses zones franches urbaines (ZFU) où plus de 8 000 entreprises sont installées et deux incubateurs de *start-up* (Bond'Innov et Incub'13). Mais tous ces efforts ne sont pas suffisants.

La construction du système de transport Grand Paris Express (GPE) permettra également de répondre à l'objectif d'aménagement. Bien qu'encore très loin d'être mis en service, il est pour l'instant le seul projet concret de la future métropole. Sur le plan du développement économique enfin, la question du périmètre peut se poser. Comment parler de rayonnement international si on ne prend pas en compte le principal aéroport du Grand Paris Roissy Charles de Gaulle dans le périmètre de la métropole ? On voit bien que c'est le périmètre régional qui peut jouer un rôle important dans l'aménagement de la région. Cette solution serait la meilleure pour être efficace en récupérant les compétences de la région et des départements. On aurait ainsi une vraie métropole de dimension internationale de 12 millions d'habitants.

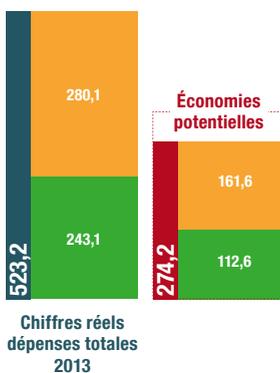
Dépenses de personnel

Sur la base du meilleur élève* :
Île-de-France 33 €/hab



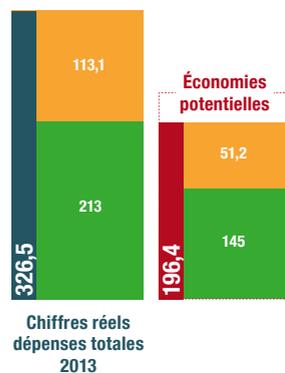
Lycées

Sur la base du meilleur élève* :
Rhône-Alpes 44 €/hab



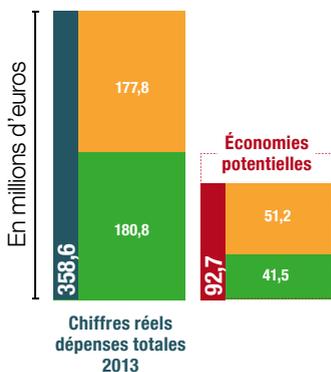
Transport ferroviaire régional

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 23 €/hab



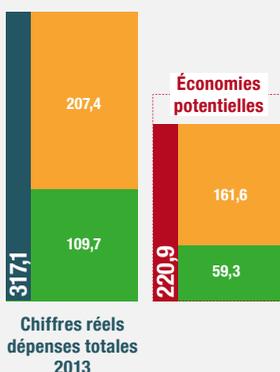
Formation professionnelle et apprentissage

Sur la base du meilleur élève* :
Picardie 47 €/hab



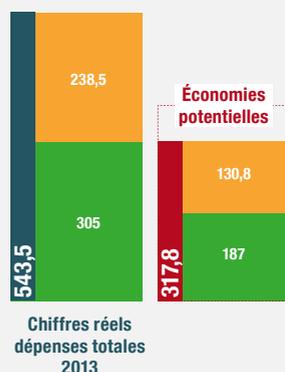
Équipement brut

Sur la base du meilleur élève* :
Lorraine 17 €/hab



Subventions

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 40 €/hab

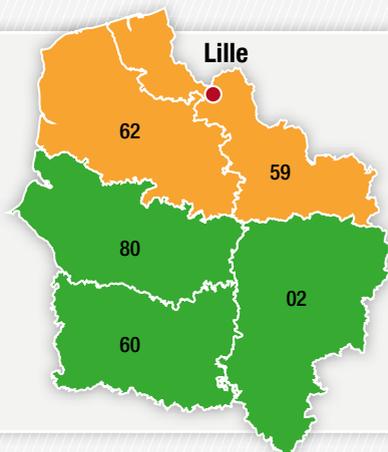


*Source : DGCL 2013.

Nouvelle région à fort impact économique, elle sera composée des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Pour cette dernière, c'est la plus dépensière en termes de dépenses d'investissement (193 € par habitant), ainsi que pour les dépenses d'équipement brut et

de lycées. Pour autant, la dette pour la région Languedoc ne représente que 7 % des dépenses d'investissement et la situation est donc à nuancer. Dans cette nouvelle région, les économies potentielles totales s'élèveraient à 671,9 millions d'euros.

Région Nord-Pas-de-Calais - Picardie

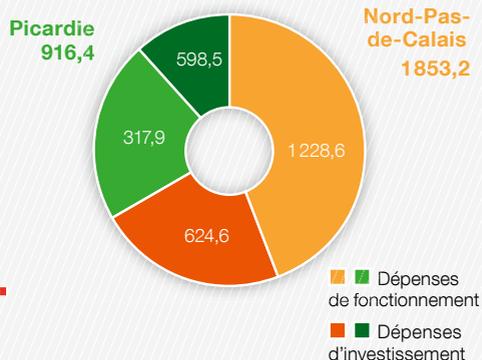


- Villes accueillant des services déconcentrés : Arras (Chambre régionale des comptes), Amiens (Draaf, DRJSCS)
- Actuels présidents de région : Nord-Pas-de-Calais : Daniel Percheron (PS) ; Picardie : Claude Gewerc (PS) ;
- Population : 5,96 millions d'habitants
- Taux de chômage : 12,4 %
- PIB : 151 milliards d'euros
- Picardie Nord-Pas-de-Calais

	Économies sur les dépenses de fonctionnement	Économies sur les dépenses d'investissement	Économies totales
Nord-Pas-de-Calais	366,1	246,74	612,84
Picardie	186,45	137,38	323,83
Total	552,58	384,12	936,67

Dépenses 2013 : 2 769,3 M€

Dépenses en millions €
Source : DGCL 2013.



Dépenses potentielles

Chiffres rapportés à la région Nord-Pas-de-Calais*

862,5 + 377,86 = **1240,36**

Chiffres rapportés à la région Picardie*

412,05 + 180,52 = **592,57**

Chiffres rapportés à la future région*

1274,55 + 558,38 = **1832,93**

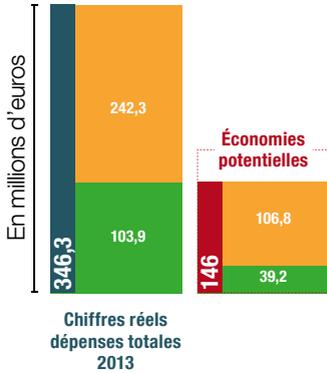
Dépenses de fonctionnement / Dépenses d'investissement

Source : DGCL 2013.

*En millions d'euros. Sur la base du meilleur élève calculé en euros/hab.

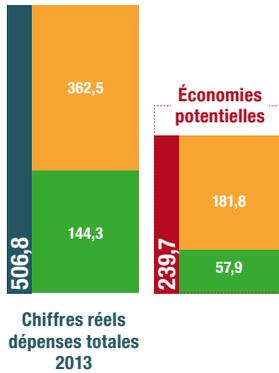
Dépenses de personnel

Sur la base du meilleur élève* :
Île-de-France 33 €/hab



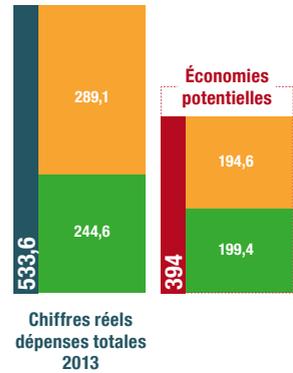
Lycées

Sur la base du meilleur élève* :
Rhône-Alpes 44 €/hab



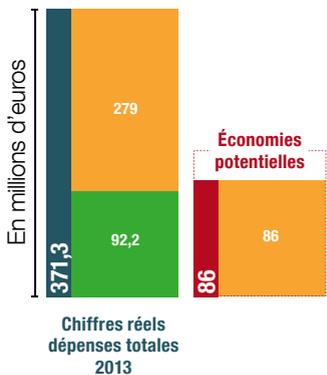
Transport ferroviaire régional

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 23 €/hab



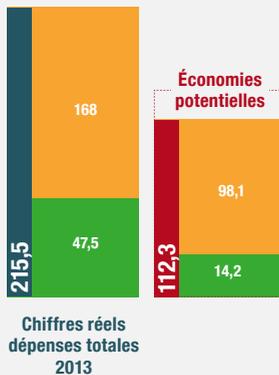
Formation professionnelle et apprentissage

Sur la base du meilleur élève* :
Picardie 47 €/hab



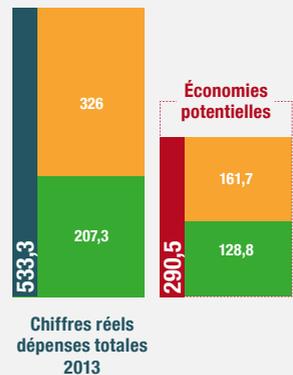
Équipement brut

Sur la base du meilleur élève* :
Lorraine 17 €/hab



Subventions

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 40 €/hab



*Source : DGCL 2013.

La nouvelle région du Nord de la France, où les conditions économiques sont difficiles avec un chômage supérieur à 12 %, a énormément de marge pour des efforts de réduction des dépenses. On pourrait ainsi atteindre une dépense totale de 1,240 milliard d'euros pour la région Nord-

Pas-de-Calais et de 592,57 millions d'euros pour la région Picardie. Ceci nous fait pour les deux régions une dépense de 1,833 milliard d'euros, et représenterait une économie totale de 936,67 millions d'euros (dont plus de 550 millions d'euros sur les dépenses de fonctionnement).

Absentéisme dans les conseils régionaux : quel enseignement en tirer ?

On compte en moyenne 27,7 jours d'absence⁷ dans les conseils régionaux, dont 14,6 jours au titre de la maladie dite ordinaire. Parmi les mieux placés : la Basse-Normandie, la Champagne-Ardenne et la Bretagne avec respectivement 20,8, 22,6 et 22,7 jours d'absence par agent au total. En queue de peloton : Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur avec plus de 33 jours d'absence. Une situation sur laquelle il est urgent d'agir. Comme le montre notre étude, ce sont à la clé des postes sur lesquels il est possible d'économiser.

Le graphique ci-contre montre une dispersion importante des résultats selon les régions, avec un rapport de presque un à deux (1,8) en ce qui concerne les absences pour maladie ordinaire. Une telle dispersion n'est pas sans conséquence sur le budget des conseils régionaux concernés. Dans le document intitulé « *Synthèse nationale des bilans sociaux* » de 2011 de la DGCL, on peut lire : « *Globalement, le coût annuel direct des absences pour maladie ordinaire des titulaires de la fonction publique territoriale peut être estimé à 1,2 milliard d'euros.* » La Cour des comptes a de nombreuses fois rappelé que prévenir l'absentéisme faisait partie des mesures à mettre en œuvre pour se redonner des marges sur les dépenses de personnel. « *Les collectivités locales disposent de leviers multiples pour contrôler les dépenses de personnel. Les effectifs constituent un élément déterminant de l'évolution de la masse salariale, mais de nombreuses autres décisions des assemblées délibérantes influent sur cette dépense, notamment celles concernant les rémunérations (déroulements de carrière et régimes indemnitaires). Les marges d'inflexion restent significatives s'agissant du temps de travail, des régimes indemnitaires ou de la prévention de certaines absences pour raisons de santé. L'optimisation de l'organisation peut aussi fournir des pistes d'économies.* »



Des études de l'assureur Dexia-Sofcap menées auprès d'un grand nombre de collectivités enseignent « que la taille de la col-

lectivité est le premier facteur explicatif des niveaux d'absence : plus l'effectif s'accroît, plus le taux d'absentéisme de la collectivité

7. Hors parentalité..

est important », explication donnée par la région Aquitaine dans son bilan social 2012. Dès lors, on ne peut que s'inquiéter de la réforme territoriale, qui vise justement par des régions fusionnées à donner des ensembles encore plus importants.

Les principaux enseignements de cette enquête :

Nous avons souhaité appliquer notre méthode des économies potentielles pour chaque région sur la base de la région la plus performante en matière d'absentéisme (calculé comme le nombre de jours d'absence toute cause par agent hors parentalité). Il s'agit en l'occurrence de la Basse-Normandie qui compte 21 jours d'absence par agent et par an. **Ainsi il est possible de réduire de 2 237 postes d'agents en ETP sur 80 000 :**

- Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine : 171 ;
- Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes : 255 ;
- Auvergne et Rhône-Alpes : 335 ;
- Bourgogne et Franche-Comté : 54 ;
- Bretagne : 61 ;
- Centre : 28 ;
- Île-de-France : 350 ;
- Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées : 199 ;

- Nord-Pas-de-Calais et Picardie : 392 ;
- Basse-Normandie et Haute-Normandie : 91 ;
- Pays de la Loire : 41 ;
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 288.

D'autres enseignements peuvent être tirés de la lecture des bilans sociaux. D'une part, on voit tout de suite que les agents du siège sont bien moins absents que ceux des lycées, ce qui veut dire que l'indicateur régional peut être affecté par le ratio « agents du siège/agents des lycées ». Dans le cadre de la fusion des régions, le ratio agents du siège/agents des lycées ne devrait pas être modifié (environ 30 %) mais cela signifie que les efforts en matière de gestion du personnel devront être renforcés sur cette catégorie de personnel. Une gestion rendue compliquée par la double tutelle des régions sur les agents techniques et de l'État sur les personnels de l'Éducation nationale. Par ailleurs, il existe également une nette différence d'absentéisme entre les titulaires et les non titulaires comme nous le constatons dans le document DGCL sur les bilans sociaux 2011, qui, pour les régions présente les résultats suivants :

Absentéisme dans les conseils régionaux

	Répartition du personnel	Absences maladie ordinaire en jours	Absences toutes causes en jours
Titulaires	86,1 %	18,1	34,2
Non-titulaires (contractuels, vacataires,...)	13,9 %	6,1	8,9

*Source : Synthèse nationale des bilans sociaux.

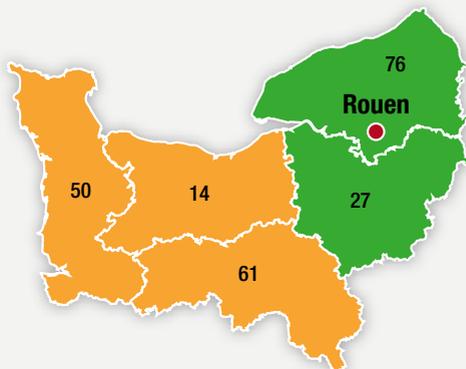
Quand on constate une telle différence, comment ne pas penser que le surcoût de production de nos services publics et le dérapage de la masse salariale publique des dernières années viennent aussi du statut ?

La proposition de la Fondation iFRAP

La Fondation iFRAP, qui avait été à l'origine de la mise en place du jour de carence, propose qu'à défaut, soit appliquée la règle en vigueur dans la convention collective des banques, qui prend en charge les trois jours de carence (en vigueur dans le privé) pour deux arrêts maximum sur une période de 12 mois glissants.

Région Normandie

26



■ Ville accueillant des services déconcentrés : Caen (ARS, Drac*, Rectorat, Insee, Dreal)

■ Actuels présidents de région :
Basse-Normandie : Laurent Beauvais (PS) ;
Haute-Normandie : Nicolas Mayer-Rossignol (PS) ;

■ Population : 3,31 millions d'habitants

■ Taux de chômage : 10 %

■ PIB : 86 milliards d'euros

■ Haute-Normandie ■ Basse-Normandie

*Drac : Direction régionale des affaires culturelles

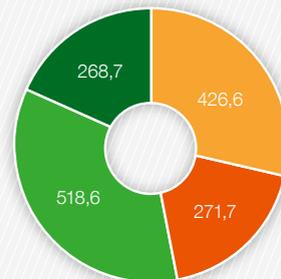
	Économies sur les dépenses de fonctionnement	Économies sur les dépenses d'investissement	Économies totales
Basse-Normandie	107,8	132,1	239,9
Haute-Normandie	124	95,8	219,9
Total	231,8	227,9	459,7

Dépenses 2013 : 1 485,7 M€

Dépenses en millions €

Source : DGCL 2013.

Haute-Normandie
787,4



Basse-Normandie
698,3

■ Dépenses de fonctionnement

■ Dépenses d'investissement

Dépenses potentielles

Chiffres rapportés à la région Basse-Normandie*

318,8 + 139,7 = **458,5**

Chiffres rapportés à la région Haute-Normandie*

394,6 + 172,9 = **567,5**

Chiffres rapportés à la future région*

713,4 + 312,5 = **1026**

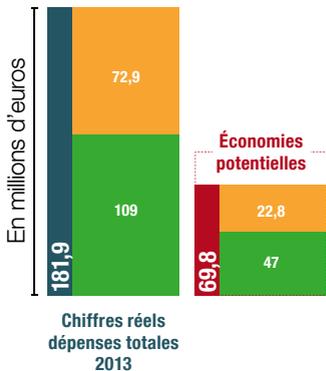
Dépenses de fonctionnement / Dépenses d'investissement

Source : DGCL 2013.

*En millions d'euros. Sur la base du meilleur élève calculé en euros/hab.

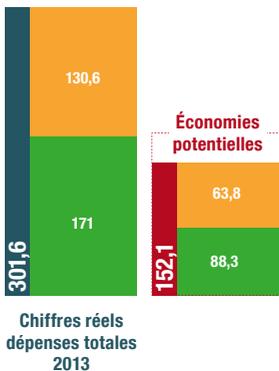
Dépenses de personnel

Sur la base du meilleur élève* :
Île-de-France 33 €/hab



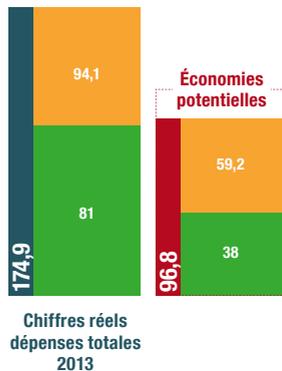
Lycées

Sur la base du meilleur élève* :
Rhône-Alpes 44 €/hab



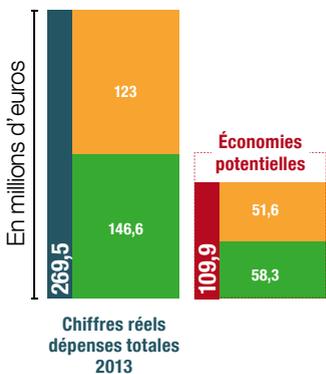
Transport ferroviaire régional

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 23 €/hab



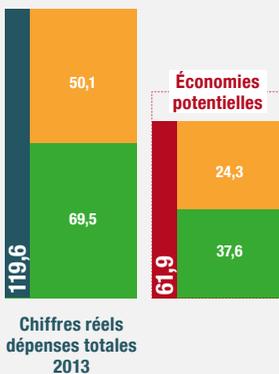
Formation professionnelle et apprentissage

Sur la base du meilleur élève* :
Picardie 47 €/hab



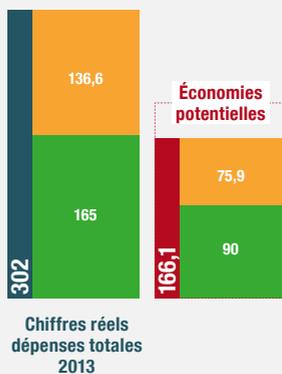
Équipement brut

Sur la base du meilleur élève* :
Lorraine 17 €/hab



Subventions

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 40 €/hab



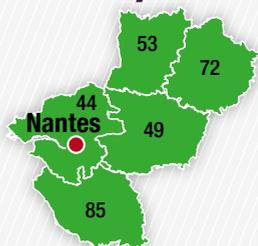
*Source : DGCL 2013.

La future région Normandie, qui réunira à la fois la Basse et la Haute-Normandie, formera une région de 3,31 millions d'habitants. Avec des dépenses par habitant plus importantes

en Basse-Normandie qu'en Haute-Normandie (460 € contre 419 €), la fusion pourrait permettre de limiter les dépenses et d'économiser jusqu'à 459,7 millions d'euros sur la base de l'année 2013.

28

Région Pays de la Loire



- Ville accueillant des services déconcentrés : Laval (ARS)
- Actuel président de région : Jacques Auxiette (PS)
- Population : 3,6 millions d'habitants
- Taux de chômage : 8,6 %
- PIB : 101 milliards d'euros

	Économies sur les dépenses de fonctionnement	Économies sur les dépenses d'investissement	Économies totales
Pays de la Loire	0	349,3	349,3

En millions d'euros

Dépenses de personnel

Sur la base du meilleur élève* :
Île-de-France 33 €/hab

Chiffres réels dépenses totales 2013

125

Économies potentielles

3,7

Lycées

Sur la base du meilleur élève* :
Rhône-Alpes 44 €/hab

341,9

180,2

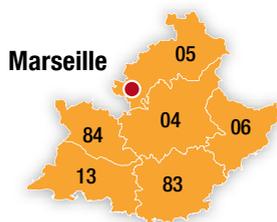
Transport ferroviaire régional

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 23 €/hab

158,1

73,5

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



- Ville accueillant des services déconcentrés : Aix-en-Provence (Drac, rectorat)
- Actuel président de région : Michel Vauzelle (PS)
- Population : 4,92 millions d'habitants
- Taux de chômage : 11,3 %
- PIB : 142 milliards d'euros

	Économies sur les dépenses de fonctionnement	Économies sur les dépenses d'investissement	Économies totales
Paca	294,1	204,3	498,4

En millions d'euros

Dépenses de personnel

Sur la base du meilleur élève* :
Île-de-France 33 €/hab

Chiffres réels dépenses totales 2013

234,3

Économies potentielles

69,8

Lycées

Sur la base du meilleur élève* :
Rhône-Alpes 44 €/hab

368,8

149,5

Transport ferroviaire régional

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 23 €/hab

294,1

179,4

Dépenses potentielles

Chiffres rapportés à la région Pays de la Loire*



Dépenses 2013 : 1 459,6 M€

Dépenses en millions €

Source : DGCL 2013.



■ Dépenses de fonctionnement
■ Dépenses d'investissement

Source : DGCL 2013.
*En millions d'euros. Sur la base du meilleur élève calculé en euros/hab.

La région Pays de la Loire n'a finalement pas été découpée aux régions voisines. Une bonne chose pour une région qui fonctionne plutôt bien, notamment sur le plan économique (croissance de 0,5 % entre 2008 et 2011) et de la gouvernance. Par ailleurs, la région présentait en 2013 les dépenses de fonctionnement les plus faibles par habitant. En revanche, les dépenses d'investissement étaient en 2013 supérieures à la moyenne nationale de 37 € par habitant. Les économies potentielles sont plus faibles que pour d'autres régions mais restent tout de même de 349,3 millions d'euros sur l'investissement.

Formation professionnelle et apprentissage

Sur la base du meilleur élève* :
Picardie 47 €/hab

279,4

106,6

Équipement brut

Sur la base du meilleur élève* :
Lorraine 17 €/hab

235,3

172,8

Subventions

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 40 €/hab

312,5

165,4

*Source : DGCL 2013.

Dépenses 2013 : 2 003,6 M€

Dépenses en millions €

Source : DGCL 2013.

Dépenses potentielles

Chiffres rapportés à la région Paca*



■ Dépenses de fonctionnement
■ Dépenses d'investissement

Source : DGCL 2013.
*En millions d'euros. Sur la base du meilleur élève calculé en euros/hab.



■ Dépenses de fonctionnement
■ Dépenses d'investissement

Pas de changement pour la région du sud-est de la France qui conserve son territoire tel quel. Avec une population de 4,92 millions d'habitants, les dépenses en 2013 s'élevaient à 402 € par habitant, soit inférieures à la moyenne nationale. Des économies restent pour le moins possibles puisqu'on peut les évaluer grâce à notre méthode à 498,4 millions d'euros.

Formation professionnelle et apprentissage

Sur la base du meilleur élève* :
Picardie 47 €/hab

274,1

39,9

Équipement brut

Sur la base du meilleur élève* :
Lorraine 17 €/hab

144,5

59,8

Subventions

Sur la base du meilleur élève* :
Poitou-Charentes 40 €/hab

333,9

134,6

*Source : DGCL 2013.

Conclusion

À l'occasion du dernier rapport de la Cour des comptes sur les finances locales, Didier Migaud l'a répété : « *Les collectivités devront systématiquement mettre en œuvre des plans d'économies en fonctionnement.* » Et les solutions sont connues : action sur le temps de travail des agents et les effectifs, rationalisation des doublons, sont des leviers pour contenir l'évolution des finances et dégager des marges de manœuvre pour investir. Sur tous ces sujets la Fondation iFRAP a depuis longtemps fait des propositions et souligné l'urgence des mesures à mettre en œuvre.

Les régions n'échappent pas à la règle. Dans cette étude, nous montrons qu'il existe un potentiel d'économies important de 2,9 milliards d'euros sur le fonctionnement, de 2 237 postes en équivalent temps plein en s'alignant sur la région la mieux-disante en matière d'absentéisme. Par ailleurs, dans un précédent rapport, la Cour avait souligné que le temps de travail moyen dans les collectivités s'établissait à 1 567 heures au lieu des 1 607 heures légales. Appliqué aux régions, le retour à la normale signifierait qu'un potentiel de 1 990 postes ETP pourrait être économisé. Au total, avec les économies grâce à la lutte contre l'absentéisme, les régions pourraient à terme baisser de 5 % leurs effectifs. Il est intéressant de rapprocher ces chiffres des départs en retraite des effectifs régionaux (2 400 par an en moyenne sur la période 2015-2018). Toutes ces solutions devront donc être impérativement étudiées par les futurs exécutifs régionaux, en plus d'une réflexion sur la priorité des investissements pour assurer leurs nouvelles compétences, et cela sans continuer à s'endetter.

Cette voie exigeante implique que la fusion des régions ne soit pas une fusion de façade et de rompre avec certaines pratiques : ainsi en est-il de la promesse gouvernementale de conserver des directions régionales aux administrations d'État (Insee, Drac, rectorat...) dans les villes qui n'ont pas été retenues comme capitales régionales pour assurer une répartition équitable de l'emploi public. Ou encore de la création du poste de président délégué

pour les présidents de régions fusionnées.

C'est une autre organisation de l'administration et de l'action locale qui doit être imaginée.

Comment nos nouvelles régions pourront-elles créer des écosystèmes attractifs dans les territoires pour les entreprises ? En s'appuyant sur des politiques régionales renouvelées. Par exemple :

- **formation professionnelle** : faire des régions la collectivité pilote de la formation, elles qui gèrent déjà en partie l'apprentissage et la formation des jeunes. Associées à une régionalisation de Pôle emploi, les régions auraient alors la compétence de gérer la politique de l'emploi sur leur territoire ;

- **éducation** : revenir sur le partage de compétences établi par la loi NOTRe entre collèges et lycées respectivement aux départements et aux régions, pour permettre des mutualisations et des gains d'efficacité sur l'investissement et l'entretien des établissements, la gestion des personnels techniques. Aller plus loin en déléguant progressivement la politique d'éducation aux régions qui assureraient, en lien avec les communes, la gestion des personnels enseignants et des établissements.

Cette étape supplémentaire vers plus de décentralisation ne pourra se faire que si les régions démontrent leur capacité à être de bons gestionnaires, à réaliser des économies sur le fonctionnement et l'investissement et à participer à la maîtrise de la dépense publique.

Dès lors, les ratios à atteindre pour les régions sont :

- 340 € par habitant pour les dépenses totales
- 210 € par habitant pour les dépenses de fonctionnement
- 33 € par habitant pour les dépenses de personnel

Ces ratios peuvent servir comme objectifs de moyen terme (2020) à atteindre et être la base d'une contractualisation des dotations versées par l'État aux régions, comme l'ont fait en Italie les collectivités territoriales et l'État.

9 septembre



Baies des dotations de l'État. Agnès Verdier-Molinié, directeur de la Fondation iFRAP, et Samuel-Frédéric Servièrre, responsable des études budgétaires et fiscales, étaient auditionnés à l'Assemblée nationale, devant la Commission d'enquête visant à évaluer les conséquences sur l'investissement public et les services publics de proximité de la baisse des dotations de l'État aux communes et aux EPCI.

10 septembre



Arrangements. L'hebdomadaire *L'Express* citait la publication de l'étude de la Fondation iFRAP sur le programme de stabilité. « *L'iFRAP estime que les hypothèses de croissance potentielle sont très optimistes tout comme celles de freinage sur la dépense. Bercy sous-estimerait de 29 à 46 milliards d'euros les économies structurelles qu'il faudrait réaliser, de 2015 à 2018, pour se conformer aux règles européennes.* »

10 septembre



Journal de 7 h. Agnès Verdier-Molinié répondait aux questions de la matinale de **Radio Classique** sur la publication du dernier rapport de la Cour des comptes sur la gestion de la fonction publique.

18 septembre



Maires : le spectre des impôts locaux. Agnès Verdier-Molinié, en plateau, et Samuel-Frédéric Servièrre, spécialiste des questions fiscales à la Fondation, en entretien dans le 2^e reportage de l'émission, participaient à l'émission **C dans l'air** sur France 5 sur la baisse des dotations de l'État aux communes, la hausse de la fiscalité locale et la gronde des maires qui manifestaient à Paris.

19 septembre



Fonctionnaires : question sur un statut. Agnès Verdier-Molinié répondait aux questions de **France 2** sur une réforme du statut de la fonction publique dans le Journal de 20 h.

20 septembre



Réforme territoriale : « *Le risque sera de conserver les doublons.* » Agnès Verdier-Molinié répondait aux questions du *Parisien* sur la nouvelle carte des régions. « *Ces fusions devraient être avant tout une formidable occasion de rationaliser l'organisation des services et de réduire les coûts. Or, aucune réflexion globale n'a été menée sur la façon d'intégrer les équipes, de mutualiser certaines directions comme l'informatique ou les ressources humaines.* »

21 septembre



« **Le statut de fonctionnaire a vécu.** » Agnès Verdier-Molinié était l'invitée de **RTL Midi** suite aux déclarations d'Emmanuel Macron sur le statut de la fonction publique.

24 septembre



Mais que reproche-t-on au juste au statut des fonctionnaires ? La version en ligne de *L'Obs* interrogeait Agnès Verdier-Molinié sur les propos d'Emmanuel Macron et le statut de la fonction publique.

25 septembre



Il faut libérer les fonctionnaires de leur statut trop rigide. Agnès Verdier-Molinié signait une tribune pour *Les Échos* sur les propos d'Emmanuel Macron et le statut de la fonction publique.

27 septembre



Chômage en hausse, pauvreté en baisse : comment expliquer le paradoxe ? Agnès Verdier-Molinié et Éric Heyer, économiste à l'OFCE débattaient sur **Europe 1** de la relation entre-temps de travail et richesse.

■ *Suivez au jour le jour l'actualité de la Fondation iFRAP dans les médias sur www.ifrap.org, rubrique « Médias ».*

SOCIÉTÉ CIVILE

Numéro spécial

est une publication de la Fondation iFRAP. Fondation reconnue d'utilité publique. Mensuel. Prix au numéro : 8 €. Abonnement annuel : 65 €. 5 rue Cadet, 75009 Paris. Tél. 01 42 33 29 15. contact@ifrap.org. Site Internet : www.ifrap.org

Directeur de la publication : Agnès Verdier-Molinié. Directrice de la rédaction : Sandrine Gorreri. Rédactrice en chef : Agnès Verdier-Molinié (institutions, santé, syndicats). Équipe de rédaction : Christian Arnault, Philippe François (retraites, santé), Manon Meistermann (éducation), Samuel Servièrre (fiscalité). Conseil éditorial : Bertrand Nouel. Responsable du service abonnements : Monique Olivet. Conception éditoriale et graphique, secrétariat de rédaction : **TEMA | presse** (03 87 69 18 01). Mise en page, correction-révision : Pixel Image. Impression : Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal. Dépôt légal : octobre 2015. ISSN : 1299-6734. CPPAP : 0120 G 82410.



Une mission

La Fondation iFRAP est une fondation d'utilité publique, reconnue par décret en Conseil d'État paru au Journal officiel le 19 novembre 2009. Fondation unique à la fois par son objet: « *Effectuer des études et des recherches scientifiques sur l'efficacité des politiques publiques, notamment celles visant la recherche du plein-emploi et le développement économique, faire connaître le fruit de ces études à l'opinion publique, proposer des mesures d'amélioration et mener toutes les actions en vue de la mise en œuvre par le gouvernement et le Parlement des mesures proposées* » et par son financement exclusivement privé. Elle est le résultat de 30 années de recherches et de publications visant la performance des dépenses publiques.

Une équipe

La Fondation iFRAP est dirigée par un conseil d'administration. Bernard Zimmern est président d'honneur et Agnès Verdier-Molinié est le directeur. L'équipe de chercheurs réalise un travail

d'investigation, s'appuyant sur des faits et chiffres objectifs, fruits de recherches économiques et économétriques, publiés dans sa revue mensuelle *Société Civile*. L'équipe de la Fondation est également présente au quotidien auprès des médias et des décideurs.

Des résultats

Nombre de propositions de l'iFRAP sont d'ores et déjà devenues réalité dans la législation.

- La création d'un Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques à l'Assemblée nationale ;
- L'inscription de l'obligation de transparence pour le financement des syndicats dans la loi ;
- La déduction d'ISF pour les investissements dans les PME ;
- Les sociétés de capitaux à transparence fiscale (SCT) ;
- L'ouverture du recrutement des directeurs d'hôpitaux publics aux diplômés du privé.

SOUTENIR LA FONDATION iFRAP

OUI, je m'abonne à *Société Civile* pour 1 an, soit 65 € au lieu de ~~88 €~~ que je règle par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation iFRAP



OUI, je soutiens la Fondation iFRAP et fais un don de € que je règle par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation iFRAP

M. M^{me} M^{lle}

Nom

Prénom

Organisme

Adresse

Code postal

Localité

E-mail

AVANTAGE FISCAL*

Vous êtes une personne morale: réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans).

Vous êtes une personne physique: au titre de l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable; au titre de l'ISF, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt, dans la limite de 45000 euros, de 75 % de vos dons versés.

* Seuls les dons donnent droit à déduction fiscale.

En application de la loi Informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Ces données pourront être échangées avec d'autres organismes. Vous pouvez vous y opposer en cochant cette case

